

Publié le 01/02/2024



**BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN
DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Réf - n° B002_2024

OBJET : Réponse du Cotentin à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoires et Climat »

Exposé

En 2023, la Région Normandie et l'ADEME ont conjugués leurs efforts pour accompagner conjointement des territoires normands dans des stratégies d'adaptation et de résilience face au changement climatique. Cette démarche expérimentale s'est traduite par le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Territoires et Climat » au printemps dernier.

Le Cotentin a répondu à cet AMI le 24/05/2023 en se positionnant sur le parcours « résilience territoriale face au changement climatique » avec pour ambition de répondre aux objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Cet engagement s'est soldé, le 19/07/2023, par une réponse positive de l'ADEME et de la Région Normandie. Ainsi, la collectivité, en tant que lauréate, va pouvoir :

- faire monter en compétence les élus et agents en matière d'adaptation au changement climatique,
- définir une feuille de route opérationnelle en identifiant des actions de résilience,
- engager la mise en œuvre de ces premières actions phares d'adaptation pour aller vers un territoire plus résilient.

En réponse aux exigences du financeur, le Cotentin travaillera sur la résilience alimentaire du territoire se traduisant par :

- la sélection d'un AMO qui analysera la vulnérabilité alimentaire du Cotentin et rédigera une stratégie ainsi qu'un programme d'actions de résilience,
- la réalisation d'actions de communication (exposition climat, escape game, ateliers fresque du climat).

Le coût total prévisionnel de l'opération est de 100 000 € avec un financement à hauteur de 50 % lié à l'animation et 50 % lié à l'activité formation/communication (étude, AMO), soit un montant de subvention total de 50 000 € sur les 2 ans d'accompagnement.

Décision

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2023_082 du 29 juin 2023 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°6,

Vu le Code de l'Environnement,

Considérant l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoire et Climat » lancé par la Région et l'ADEME,

Par ces motifs, le Bureau communautaire a délibéré pour :

(Pour : 29 – Contre : 0 – Abstention : 0)

- **Approuver** le dépôt de la candidature de la Communauté d'Agglomération du Cotentin à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoire et Climat »,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **Dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU
25 JANVIER 2024**

Le jeudi 25 janvier Deux Mille Vingt Quatre, à 14 heures 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni salle Henri Cornat en Mairie de Valognes, sous la présidence de Monsieur David MARGUERITTE, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Nombres de Membres : 35

Nombres de présents : 29

Nombre de votants : 29

A l'ouverture de séance

Présents : Monsieur Benoît ARRIVE (sauf pour la décision de Bureau n°B009_2024), Monsieur Stéphane BARBE, Madame Nicole BELLIOU-DELACOUR, Monsieur Noureddine BOUSSELMAME, Madame Catherine BIHEL, Monsieur Eric BRIENS, Monsieur Arnaud CATHERINE (sauf pour la décision de Bureau n°B009_2024), Monsieur Jacques COQUELIN, Monsieur Olivier DE BOURSETTY, Monsieur Daniel DENIS, Monsieur Antoine DIGARD, Monsieur Gilbert DOUCET, Madame Martine GRUNEWALD, Madame Sylvie LAINE (sauf pour la décision de Bureau n°B009_2024), Monsieur Philippe LAMORT, Monsieur Jean-François LAMOTTE, Monsieur Jean-René LECHATREUX, Monsieur Bertrand LEFRANC (sauf pour la décision de Bureau n°B009_2024), Monsieur David LEGOUET, Monsieur Ralph LEJAMTEL, Monsieur Patrick LERENDU, Madame Françoise LEROSSIGNOL, Monsieur Edouard MABIRE, Madame Manuela MAHIER, Monsieur David MARGUERITTE, Monsieur Jean-Pierre MAUQUEST, Madame Evelyne MOUCHEL, Madame Odile THOMINET, Monsieur Emmanuel VASSAL (sauf pour la décision de Bureau n°B009_2024)

Absents/Excusés : Monsieur Yves ASSELINE, Madame Christèle CASTELEIN, Monsieur Alain CROIZER, Monsieur Dominique HEBERT, Monsieur Frédéric LEQUILBEC, Madame Véronique MARTIN-MORVAN